

AUTO-ECOLE DU CHAMP DE MARS

SAS BOURRET

Au capital de 28 992 €

10 Rue Auguste Bouchet
07200 AUBENAS

38 Rue Albert Seibel
07200 AUBENAS

Tél. : 04 75 35 04 05

FIMO-FCO-PASSERELLE MARCHANDISES ET VOYAGEURS

22-F-BOU-01

Auto-école Agréée n° d'identification E 02 007 01970

N° SIRET 411 519 085 000 12 – RCS 411 519 085

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82 07 00315 07

N° DE GESTION 97 B 68

CODE APE : 8553Z

N° INTRA-COMMUNAUTAIRE FR 49 411 519 085 0012

Courrier électronique : sarl.autoecole.bourret@orange.fr

COÛT DE LA FORMATION au 1.01.2020

REFORME 2013

Permis D : âge minimum 24 ans, titulaire du permis B.

Ou 21 ans avec engagement de passer la FIMO VOYAGEURS dans un délai de moins d'un an.

PRESTATIONS PRÉVUES :

Constitution du dossier, formalités en ligne auprès de l'ANTS.

Fournitures pédagogiques (livres), préparation à l'examen de code (cours en présentiel et en ligne)

Cours théoriques spécifiques véhicules lourds ainsi que des questions écrites et orales.

DUREE FORMATION 175 H formation mixte : présenteielle + distance

FORMATION THEORIQUE : 35 heures

FORMATION PRATIQUE : 140 heures.

FORFAIT POUR 3 EXAMENS HC+CIR CONFONDUS

SI ECHEC FORFAIT SUPPLEMENTAIRE 261€ (Une journée de révision + un passage d'examen hc ou cir)

FORFAIT PRIX NET : 2 550 € *

(Inscription examen code 30€ + visite médicale 36€ non compris dans le tarif)

Si code à repasser, il doit être obtenu pour commencer la formation pratique.

Dans le cas où un nombre d'heures de formation supplémentaire serait nécessaire à l'obtention du permis sollicité, une solution sera étudiée en accord avec le responsable de l'AUTO ÉCOLE, l'intéressé et éventuellement l'employeur ou l'organisme.

Chaque formation, que ce soit en apprentissage de la conduite ou de perfectionnement, est réalisée en fonction des aptitudes et des acquis de chaque stagiaire.

La formation pratique est privilégiée au maximum, la formation théorique est faite au nécessaire. Les supports pédagogiques sont actualisés en permanence, par l'utilisation des méthodes les plus modernes.

Le matériel roulant est aussi proche de la réalité que le stagiaire trouve, ou va trouver dans son entreprise.

Pour préserver la qualité, l'objectif, et la durée de la formation aux différents permis de conduire, L'AUTO ÉCOLE DU CHAMP DE MARS peut mettre en place un test d'évaluation pour toute inscription à une formation. Ces formations peuvent être organisées dans le cadre de la formation continue. Dans ce cas, sur simple demande, L'AUTO ÉCOLE adresse à l'entreprise intéressée les documents nécessaires à l'établissement d'une convention de formation.

MME MR

AUBENAS LE

SIGNATURE

AUTO-ECOLE DU CHAMP DE MARS

SAS BOURRET

Au capital de 28 992 €

10 Rue Auguste Bouchet
07200 AUBENAS

38 Rue Albert Seibel
07200 AUBENAS

Tél. : 04 75 35 04 05

FIMO-FCO-PASSERELLE MARCHANDISES ET VOYAGEURS

22-F-BOU-01

Auto-école Agréée n° d'identification E 02 007 01970

N° SIRET 411 519 085 000 12 – RCS 411 519 085

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82 07 00315 07

N° DE GESTION 97 B 68

CODE APE : 8553Z

N° INTRA-COMMUNAUTAIRE FR 49 411 519 085 0012

Courrier électronique : sarl.autoecole.bourret@orange.fr

FORMATION A LA CONDUITE DES VEHICULES LOURDS

PREPARATION AUX PERMIS D TRANSPORT EN COMMUN

NIVEAU : V Bis.

PUBLIC : Tous publics,

PREREQUIS : Titulaire du permis B de 24 ans au moins. VISITE MEDICALE

Il faut passer l'épreuve Théorique Générale si le dernier permis obtenu date de plus de cinq ans ? Une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersection et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routier et autoroutiers, croisement-dépassements, arrêts-stationnement visibilité-éclairage, conduite pratique, écoconduite et véhicule, usagers vulnérables /partage de l'espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation, le conducteur, la route, la réglementation, les gestes de premiers secours, les éléments mécaniques, les règles d'utilisation du véhicule.

RESULTATS ATTENDUS :

Permis de conduire D transport en commun de personnes, (si réussite à l'examen) ou attestation de participation au stage.

ENCADEREMENTS – INTERVENANTS :

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Salles de cours équipées de moyens multimédias
- Véhicules adaptés à l'enseignement
- Fiche de suivi électronique sur Codes Rousseau Formateur ou support papier et le livret d'apprentissage
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Feuilles de présence émargées par les stagiaires pour les formations d'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- *Conditions de réussite* : satisfaire un examen blanc.

CONDITIONS D'EXAMEN THEORIQUE ET PRATIQUE :

Préparation aux épreuves du code de la route. 40 questions à choix multiple (QCM)

Il faut au moins 35 réponses exactes pour être admis.

Acquérir des connaissances professionnelles et réglementaires en vue de la préparation aux interrogations écrites et orales de l'examen.

Préparation par livres, DVD, vidéo et CD Interactif.

EXAMEN PRATIQUE : l'évaluation finale des acquis est sanctionnée par le passage d'un examen devant un l'inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière

Pour être reçu à l'épreuve plateau le candidat doit totaliser un minimum de 17 points sur 21.

Pour être reçu à l'épreuve en circulation vous devez totaliser 17 points minimum.

ACCESSIBILITE A LA FORMATION- INFORMATION HANDICAP

- Chaque situation de handicap étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation. L'accessibilité aux locaux de la formation est sous la responsabilité de l'organisme accueillant. La formation est délivrée au moyen de supports visuels commentés, et donc accessible à toute personne pouvant les suivre, y compris munie le cas échéant d'équipements adaptés.

OBJECTIF : Acquérir les connaissances techniques, réglementaires et professionnelles permettant de se présenter avec succès à L'examen du permis de conduire communautaire des véhicules de transport de personnes

PROGRAMME DE FORMATION

CD) MAITRISER LE MANIEMENT DU VEHICULE OU DE L'ENSEMBLE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL

- a) Connaître les principaux organes du véhicule ou de l'ensemble, les principales commandes et le tableau de bord.
- b) S'installer au poste de conduite.
- c) Effectuer les contrôles visuels avant la mise en route du moteur.
- d) Démarrer et s'arrêter
- e) Utiliser la boîte de vitesses (selon l'équipement).
- f) Diriger le véhicule (ou l'ensemble) en marche avant, en marche arrière, en ligne droite et en courbe.

*exonération de TVA (instruction du 5.03.1985 B.O.de la Direction Générale des Impôts 3 A6.85).Art.L900-2 Livre IX du Code du Travail.

AUTO-ECOLE DU CHAMP DE MARS

SAS BOURRET

Au capital de 28 992 €

**10 Rue Auguste Bouchet
07200 AUBENAS**

**38 Rue Albert Seibel
07200 AUBENAS**

Tél. : 04 75 35 04 05

FIMO-FCO-PASSERELLE MARCHANDISES ET VOYAGEURS

22-F-BOU-01

Auto-école Agréée n° d'identification E 02 007 01970

N° SIRET 411 519 085 000 12 – RCS 411 519 085

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82 07 00315 07

N° DE GESTION 97 B 68

CODE APE : 8553Z

N° INTRA-COMMUNAUTAIRE FR 49 411 519 085 0012

Courrier électronique : sarl.autoecole.bourret@orange.fr

g) Regarder autour de soi et avertir.

h) Connaître les éléments constitutifs de la chaîne cinématique et leurs principes de fonctionnement.

C2) EFFECTUER LES VERIFICATIONS COURANTES DE SECURITE DU VEHICULE OU DE L'ENSEMBLE ET EFFECTUER LES EXERCICES DE MANIABILITE.

a) Avoir des connaissances sur l'ensemble des réglementations relatives au transport en commun de personnes.

b) Connaître les documents spécifiques au conducteur, au véhicule ou à l'ensemble et au transport en commun de personnes.

c) Connaître les équipements et le principe de fonctionnement des organes essentiels du véhicule ou de l'ensemble et savoir les vérifier

d) Connaître et adopter les attitudes élémentaires de sécurité (accès au véhicule, gestes et postures).

e) Savoir réaliser un stationnement en crêneau et une mise à quai (DE : arrêt de précision uniquement).

f) Savoir réaliser un attelage et un dételage (DE).

C3) APPREHENDER LA ROUTE EN FONCTION DU GABARIT DU VEHICULE OU DE L'ENSEMBLE DANS DES CONDITIONS NORMALES DE CIRCULATION.

a) Rechercher la signalisation (notamment celle spécifique aux véhicules ou ensembles affectés au transport en commun de personnes), les indices utiles et en tenir compte.

b) Connaître et respecter les règles de circulation (notamment celles spécifiques aux véhicules ou ensembles affectés au transport en commun de personnes).

c) Positionner le véhicule ou l'ensemble sur la chaussée et choisir la voie de circulation.

d) Utiliser toutes les commandes et adapter l'allure aux situations.

e) Tourner à droite et à gauche.

f) Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.

g) Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

C4) CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS.

a) Evaluer et maintenir les distances de sécurité.

b) Croiser, dépasser, être dépassé.

c) Négocier les virages de façon sécurisante.

d) Connaître les caractéristiques des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.

e) Quitter un stationnement, repartir après un arrêt et s'insérer dans la circulation.

f) S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.

g) Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.

h) Conduire en déclivité.

i) Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.

C5) PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SURE ET ECONOMIQUE.

a) Suivre un itinéraire de manière autonome.

b) Connaître les principaux facteurs généraux de risque au volant, les facteurs plus spécifiques à la conduite des véhicules lourds et les recommandations à appliquer.

c) Savoir préparer un voyage longue distance en autonomie.

d) Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir.

e) Savoir prendre en compte les passagers.

f) Connaître les aides à la conduite (régulateur, limiteur de vitesses, ABS, aides à la navigation...).

g) Pratiquer l'écoconduite.

DUREE : 175 H

TARIF SUR DEVIS

MODALITE ET DELAI D'ACCES : [entre 7jours et 30 jours](#)

MME MR

AUBENAS LE

SIGNATURE

AUTO-ECOLE DU CHAMP DE MARS

SAS BOURRET

Au capital de 28 992 €

10 Rue Auguste Bouchet
07200 AUBENAS

38 Rue Albert Seibel
07200 AUBENAS

Tél. : 04 75 35 04 05

FIMO-FCO-PASSERELLE MARCHANDISES ET VOYAGEURS

Auto-école Agréée n° d'identification E 02 007 01970

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82 07 00315 07

N° INTRA-COMMUNAUTAIRE FR 49 411 519 085 0012

22-F-BOU-01

N° SIRET 411 519 085 000 12 – RCS 411 519 085

N° DE GESTION 97 B 68

CODE APE : 8553Z

Courrier électronique : sarl.autoecole.bourret@orange.fr

RESPONSABLE : DIDIER BOURRET

**RESPONSABLE ADMINISTRATIF GROUPE LOURD FIMO FCO MARCHANDISES VOYAGEURS :
BELLARGUI SOMIA**

Disponible le lundi mardi jeudi vendredi de 8h00 à 18h00 au CENTRE 38, RUE ALBERT SEIBEL
07200 AUBENAS

Tél : 04.75.37.43.45

Réfèrent handicap : BOURRET DIDIER

Mail : autoecolebourret@orange.fr

Possibilité de financement :

Agrément organisme de formation continue : 82.070031507

- CPF
- FORMATION PROFESSIONNELLE
- AUTRES

Prendre rendez-vous pour constitution du dossier de financement, devis ou inscription.

(Se munir du permis de conduire lors de l'entretien).

Modalité et délai d'accès : entre 7 jours et 30 jours

Constitution du dossier :

- 1 Copie recto-verso du permis de conduire.
- 1 Copie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité
- Moins de 25 ans JAPD
- 4 photos d'identité récentes NUMERIQUES + SIGNATURE NUMERIQUES AGREEES « ANTS »



EPHOTO

- 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (impôt sur le revenu valable 1 an)
- 1 ENVELOPPE FORMAT A 4 TIMBREE 100G
- Chèque de caution de 75 € à l'ordre de la SARL BOURRET AUTO ECOLE
Pour la remise de la pochette pédagogique.
- VISITE MEDICAL MEDECIN AGGREGEE : Docteur FOUCAULT 7 Ave du Teil 26200 MONTEILIMAR TEL
04.75.01.98.00

FORMATEURS : LAURETTE HOUSOY STEPHANE TOURRE

(Les formateurs peuvent prendre maximum 5 élèves par véhicule en simultanée)

COURS DE CODE + EXAMEN BLANC animé par moniteur :

Centre 38 rue Albert Siebel 07200 AUBENAS

- Le mercredi de 16h à 18h + le samedi de 14h à 16h

PISTE D'ENTRAINEMENT: PARKING STADE DE RUGBY GEORGES MARQUAND 1 ROUTE DE DUGRADUS
07200 AUBENAS

- LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI de 8h à 15h

CENTRE D'EXAMEN: MONTBOUCHER SUR JABRON 26740

1 REDEVANCE DE 30 € SERA A REGLER POUR L'INSCRIPTION A L'EXAMEN DE CODE

- SGS AUBENAS Centre-Ville
- www.objectifcode.com
- LA POSTE centre de tri LE MOULON 07200 AUBENAS
- www.laposte.fr/lecode

*exonération de TVA (instruction du 5.03.1985 B.O.de la Direction Générale des Impôts 3 A6.85).Art.L900-2 Livre IX du Code du Travail.